



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-9664>

Département(s) de publication : **75, 93**

Annonce n° **24-9664**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** SOLIDEO

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 83455372900023

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75009

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 75, 93

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=867587&orgAcronyme=h6b>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service marchés

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les candidats devront remettre les formulaires DC1 et DC2 fournis dans le DCE. Une lettre de candidature (via le DC1 joint au DCE). En lieu et place de ce Document, le candidat a la possibilité de présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen « DUME » (cf. article R. 2143-4 du Code de la commande publique). Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (via le DC1 fourni dans le DCE). Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité. Si le signataire n'est pas le représentant légal du candidat, un pouvoir en vigueur doit être fourni. Ce dernier doit être signé par le représentant légal du candidat qui atteste de

la capacité du signataire à représenter le candidat. En cas de groupement, le pouvoir est à fournir pour l'intégralité des membres du groupement dont le signataire n'est pas le représentant légal.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre sur les trois derniers exercices disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles). Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent et notamment par la production d'une déclaration appropriée de banques ou d'une preuve d'une assurance pour les risques professionnels (via le DC2 joint au DCE).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une liste de références réalisées au cours des trois dernières années portant sur des prestations similaires indiquant le montant de la prestation, la date et le destinataire public ou privé. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 16/02/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)

**Critères d'attribution** : Les critères d'analyse des offres sont précisés dans le règlement de la consultation joint au dossier de consultation.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Fourniture de prises et volumes pour les Structures Artificielles d'Escalade (SAE) de bloc, difficulté et vitesse du gymnase du Bourget (93)

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 37535200

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : La présente consultation a pour objet la fourniture de prises et volumes pour les Structures Artificielles d'Escalade (SAE) de Bloc, Difficulté et Vitesse du gymnase du Bourget (93).

**Lieu principal d'exécution du marché** : Parc Sportif Scolaire du Bourget, 63 rue de l'Egalité, 93350 LE BOURGET

**Durée du marché (en mois)** : 12

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Le contrat prend la forme d'un accord-cadre qui donnera lieu à l'émission de bons de commande en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Conformément à l'article R. 2162-4 2° du Code de la commande publique, cet accord-cadre est conclu contractuellement sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 euro(s) HT sur toute sa durée d'exécution (24 mois). Cet accord cadre est conclu pour une

période de 12 mois à compter de la date de notification. Il est reconductible tacitement une fois (soit maximum 24 mois). Cet accord-cadre est mono-attributaire. Instance chargée des procédures de recours : Cour administrative d'appel de Paris, 68 rue François Miron, 75004 Paris. Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel qui peut être exercé jusqu'à la signature du contrat (CJA art. L. 551-1 et suivants) ; Référé contractuel qui peut être exercé dans les 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution de l'accord-cadre au JOUE (CJA article L. 551-13 et suivants) ; Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne », qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/01/2024**